

n° 7

Juin 2021

BOIS & FORÊTS de l'Ouest

*Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers
de Bretagne - Pays de la Loire*



**De la
nécessité de
renouveler
la forêt...**

4

**Les points
clés pour
réussir un
reboisement**

5

**Les aides au
renouvellement
forestier**

6



Centre régional
de la propriété forestière
BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Récolte et renouvellement font partie de la gestion durable des forêts

Notre époque est riche en paradoxes. Le bois, matériau durable, moderne et chaleureux est de plus en plus plébiscité mais dans le même temps, la coupe des arbres qui fourniront ce bois est parfois mal comprise. Il faut donc expliquer que l'acte de récolte fait partie intégrante du processus de gestion durable, pour peu qu'il soit raisonné et suivi d'une régénération satisfaisante des parcelles forestières.

C'est pourquoi ce nouveau numéro de Bois et Forêts de l'Ouest est consacré au renouvellement des peuplements. Cette thématique prend toute son importance dans le contexte de fin de pandémie et de relance de l'activité. En effet, la demande en bois est actuellement forte et la récolte des arbres mûrs va connaître une nouvelle dynamique. Il faut donc anticiper pour préparer qualitativement et quantitativement les forêts de demain.

Ce bulletin abordera donc d'un point de vue très concret les points clés pour réussir un reboisement : du diagnostic préalable du sol et du climat local jusqu'aux entretiens de la plantation, en passant par les travaux de préparation du sol. A titre d'illustration, l'exemple d'une technique d'avenir, la plantation dans le recrû ligneux, sera présentée.

Les pages centrales seront dédiées aux différentes aides financières existantes et parfois nécessaires pour lancer un projet. Le Plan de relance national dispose d'un volet forestier dont il serait dommage de ne pas profiter. De son côté, la Région Bretagne a mis en place avec succès l'action Breizh Forêt Bois alors que celle des Pays de la Loire poursuit son programme ambitieux en faveur du renouvellement forestier, en intégrant une aide spécifique pour le peuplier. N'hésitez surtout pas à vous renseigner si vous souhaitez bénéficier de ces opportunités !

Enfin, n'oublions pas qu'au-delà des aspects techniques ou financiers, l'acte de plantation est toujours source de grande satisfaction pour les propriétaires que nous sommes. Il permet de laisser aux générations futures des forêts remplissant leurs fonctions économiques, environnementales et sociales et ainsi agir maintenant pour préparer l'avenir !

Antoine d'AMÉCOURT

Président du CRPF Bretagne - Pays de la Loire



Xavier GRENIÉ © CNPF

Sommaire

- Éditorial : Récolte et renouvellement font partie de la gestion durable des forêts p. 2
- Interview : La famille Mainois, propriétaire forestier à Joué en Charnie (72) p. 3
- De la nécessité de renouveler la forêt... à la mise en (Bois d') œuvre : un enjeu pour tous p. 4
- Les points clés pour réussir un reboisement p. 5
- Les aides au renouvellement forestier p. 6-7
- La plantation dans le recrû ligneux p. 8-9
- Aide à la reconstitution des peupleraies après exploitation - Ventes des bois du printemps p. 10
- Du mouvement au CRPF Bretagne-Pays de la Loire p. 11
- Programme des réunions forestières et FOGEFOR p. 12

Interview : La famille Mainois, propriétaire forestier à Joué en Charnie (72)

Au sein de la famille Mainois, 3 générations ont contribué à la création de 4ha de bois en Sarthe. Le père, Auguste, et son fils, Bruno, ont initié la plantation. Les deux petits-fils, Nicolas et Quentin, participent aujourd'hui à l'entretien de ce boisement.

Pouvez-vous retracer l'histoire de votre projet ?

Auguste Mainois : Agriculteur de profession, j'ai arrêté mon activité plus tôt que prévu pour raison médicale. J'ai commencé à m'occuper des bois du voisin, puis je suis devenu garde forestier sur les propriétés de la Haie d'Assé et de l'Hommois. Passionné par la nature, la faune et la flore et intéressé par mes nouvelles fonctions, j'ai décidé de boiser un herbager de 4 hectares le long de la vallée du Palais, face au village.

Bruno Mainois : Forestier de métier, formé à la maison Familiale Les Forges à Champrond, en Sarthe, j'ai travaillé 15 ans pour un entrepreneur de travaux forestiers. Je me suis donc basé sur mes connaissances et mon expérience pour accompagner mon père dans ce projet. Afin de rester libre de nos choix, nous n'avons pas souhaité être aidés financièrement. Nous avons planté le premier arbre il y a 28 ans, et les plantations se sont ensuite étalées sur une dizaine d'années.

Pouvez-vous décrire cette plantation ?

Il s'agit d'un ancien pâturage en coteau avec des sols et des exposi-

tions variables sur la propriété. Les 4ha ont été plantés en 4 fois, avec une soixantaine d'essences différentes (résineux, feuillus – dont des fruitiers, Noyer et Peuplier), permettant de tenir compte de l'hétérogénéité des stations, mais également pour le plaisir personnel de diversifier les essences. Pas moins de 5 000 arbres ont été plantés, en répartissant harmonieusement les arbres dits « précieux » et ceux dits « de gainage » qui aident les premiers à pousser, le tout permettant de donner une ambiance forestière.

Selon les endroits, la préparation du sol a été différente : labour en plein, potets travaillés ou simple décompactage pour le reste. Nous avons également testé plusieurs schémas de plantation, en variant les densités et les implantations. Notre objectif était réellement de diversifier les essences, les schémas de plantation et les objectifs de gestion (production de bois d'œuvre, chasse, paysage,...). Même s'il y a eu quelques échecs (malformation de chêne, attaque de rouille et dépérissement sur les peupliers), nous sommes fiers aujourd'hui du résultat.



À l'installation il y a 10 ans

Vous chargez vous-même de l'entretien de cette plantation ?

Nous avons réalisé, et continuons à le faire, tous les travaux, de la plantation à l'élagage des arbres, en passant par la taille, le détourage et maintenant les éclaircies. Depuis 2 ans, le bois de chauffage est vendu sur pied à des particuliers. Nous respectons le programme de gestion que nous nous sommes fixés, et que nous avons matérialisé par l'adhésion à un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles.

28 ans plus tard, où en êtes-vous dans la gestion de ce bois ?

Quel plaisir pour un propriétaire de pouvoir admirer le fruit de son travail ! Tous les ans, on mesure une quinzaine d'arbres pour connaître l'accroissement. Par exemple, notre Cormier gagne 2 cm par an sur la circonférence et 4 cm en 2020 suite à l'éclaircie ! Ce bois a été conçu pour la production de bois, mais également pour la faune qui affectionne les ronciers et la nourriture produite par les arbres fruitiers. Nous sommes très heureux d'avoir pu réaliser ce projet, en contribuant au reboisement de nos campagnes tout en valorisant notre patrimoine et en constituant un lieu de détente et de loisirs.

Propos recueillis par
Bruno LONGA et Carole LE NENA



Ambiance boisée aujourd'hui

De la nécessité de renouveler la forêt ...

Les attentes et les positions de la société sur la forêt sont aujourd'hui multiples et parfois paradoxales : refus des coupes, usage de matériaux renouvelables, urgence climatique... Quelle place tient le renouvellement forestier dans ce contexte ?

Comme tous les êtres vivants, chaque arbre naît, vit et meurt. Le renouvellement n'est donc pas une option, c'est une impérieuse nécessité pour tout propriétaire, quels que soient les peuplements ou la gestion pratiquée.

Faute de récolte, l'arbre mûr devient sénéscent et meurt en « bonne santé » ou après une maladie plus ou moins longue : entre 30 ans pour les bois

blancs et plusieurs siècles pour nos arbres de l'ouest européen.

La récolte d'arbres mûrs répond à plusieurs logiques : l'économie à l'échelle de la propriété, de la région, des industries de transformation, mais aussi la contribution à l'équilibre global de notre planète par le stockage durable du CO₂ dans les produits bois.



Arbre mature

Des intérêts les plus immédiats du renouvellement aux plus lointaines aménités, la récolte se traduit concrètement par :

- La principale rémunération pour le propriétaire forestier : en futaie régulière, 75 à 90% des revenus sont issus de la coupe finale (et vraisemblablement une proportion identique des ressources financières est le fait de la récolte d'arbres mûrs en futaie irrégulière),
- Une source d'emplois locaux non délocalisables importante : homme de l'art, acheteur, abatteur, débardeur, transporteur de bois (environ 35 000 emplois en France),
- Une matière première pour les industries de transformation : près de 270 000 emplois en France, auxquels s'ajoutent les artisans qui mettent en œuvre ces productions,
- Le captage de 12 à 15% des émissions de carbone (Gaz à Effet de Serre ou GES) de la France,
- L'économie d'émissions de CO₂ en substituant les matériaux émetteurs de GES (ciment, acier, aluminium - voir tableau ci-contre) par un matériau renouvelable, stockant le Carbone durant toute sa durée de vie,
- En tout état de cause : une obligation légale de reconstituer l'état boisé dans les 5 ans qui suivent une coupe rase.

GES émis par type de matériaux (source ADEME)

Matériaux	kg CO ₂ /t
Bois (exploitation et mise en œuvre)	37
Béton armé	159
Verre (emballage)	810
Ciment pur	866
Matériaux ferreux recyclés	938
Matériaux ferreux 1 ^{ère} génération	2211
Plastique	2550
Verre renforcé (sécurité)	4560

Mais ... la forêt française peut-elle fournir ?

Loin d'être surexploitée, la forêt française produit chaque année près de 90 Millions de m³ de bois et alors que le prélèvement est estimé à 49 millions de m³ (chiffres Mémento IFN 2020). Loin, très loin donc, de toute surexploitation.

Le changement climatique rend plus fragile les vieux boisements : plus un être vivant est âgé, plus il a du

mal à s'adapter aux changements de ses conditions de vie. C'est d'autant plus vrai pour les arbres, dont la durée de vie est souvent séculaire. Le renouvellement de ces bois très mûrs permet une meilleure résilience de nos forêts, qui peuvent, de plus s'accompagner de changement d'essence afin d'anticiper les évolutions climatiques. Toutefois, il convient de conserver certains de ces vieux bois, car ils constituent des trésors de

biodiversités (îlots de senescence, arbres isolés...)

Ainsi, il vous faut réussir ce passage de relais, qui au-delà de l'immédiat avenir de vos parcelles est aussi un enjeu de société attentivement regardé : la qualité des coupes, l'intégration paysagère des boisements, le choix des essences sont certes vos choix de propriétaire et de gestionnaire mais pas seulement...

Jean-Marc CARREAU – Technicien CRPF

... à la mise en (bois d')œuvre : un enjeu pour tous !

Les points clés pour réussir un reboisement

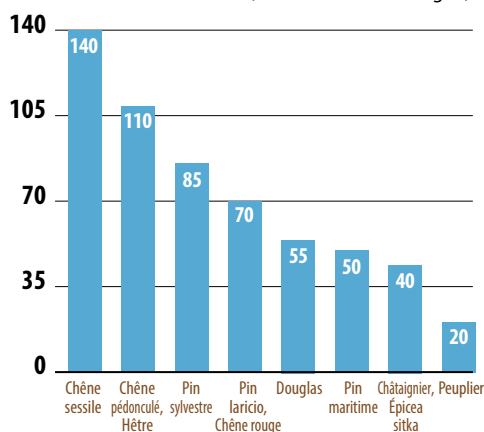
Un exercice de plus en plus difficile

En forêt privée, les peuplements sont très majoritairement renouvelés par reboisement : plantation le plus souvent, parfois semis artificiels.

Quel que soit l'objectif prioritaire assigné au reboisement (économique, environnemental ou social), le peuplement qui en découlera devra être en bonne santé, avec des arbres vigoureux capables d'aller jusqu'au terme de leur cycle de production.

Cela implique que les essences introduites soient parfaitement adaptées aux conditions locales actuelles (terrain, climat) mais aussi futures.

Age moyen d'exploitabilité des principales essences de l'Ouest (source SRGS de Bretagne)



La pression du gibier, le contexte climatique changeant, l'impact de l'exploitation mécanisée sur les sols, le coût de la main d'œuvre sont sources de difficultés techniques croissantes et de renchérissement des plantations.

Onze préceptes essentiels

Réfléchir avant d'agir : la décision de renouveler un peuplement doit être mûrement réfléchie car elle engage son propriétaire sur plusieurs décennies. Elle ne doit jamais être prise sur le seul critère de « profiter » d'une aide financière : prendre conseil au préalable est toujours utile.

Savoir s'entourer : le choix des bons intervenants est primordial, ne pas hésiter à faire appel à un gestionnaire

professionnel pour suivre tout ou partie du projet : analyse de la situation de départ, conception du projet, montage du dossier de demande de subvention (le cas échéant), réalisation des appels d'offre auprès des entreprises, suivi des travaux.

Anticiper en adaptant la coupe : Une fois la décision de renouvellement prise, le projet commence dès l'organisation de la coupe (surface, forme, circulation des engins, ...).

La coupe est indissociable du reboisement et le conditionne en grande partie.

Être exigeant sur la qualité de l'exploitation afin notamment de minimiser les dégradations au sol (concertation avec les entreprises concernées, utilisation de cloisonnements d'exploitation, respect des périodes d'intervention ...).

Bien étudier le contexte : conditions de desserte, aspect visuel du reboisement (impact des travaux, couleur des essences, orientation des lignes, forme des mélanges...), pression du gibier ...

Effectuer un diagnostic précis de la station (sol, topographie) et identifier les unités justifiant des essences et des travaux différents. A réaliser si possible avant la coupe pour disposer de tous les indicateurs stationnels (plantes indicatrices, humus, sol en bon état, aspect du peuplement en place) - Voir article BFO n°3 pages 4-5.

Intégrer le réchauffement du climat, en s'appuyant sur des outils de connaissance et d'aide à la décision adaptés (base de données ClimEssences, BioClimSol).



Choisir des essences parfaitement adaptées à la station, tenant compte du contexte local et des objectifs du propriétaire.

Déterminer les techniques de reboisement (préparation du sol, type de plants, associations d'essences, méthode de plantation, stratégie de protection contre le gibier) **et d'entretien associées.**

Prévoir un délai suffisant pour bien préparer le chantier (réservation des plants auprès du pépiniériste, sélection des entreprises de travaux, réservation des créneaux d'intervention) : six mois est un minimum.

Être intraitable sur la qualité des plants et des travaux de plantation.



Et ensuite ...

Un suivi scrupuleux du reboisement les premières années est aussi essentiel que sa mise en place, sous peine de perdre tout ou partie de l'investissement.

Les propriétaires novices ou ne résidant pas à proximité de leur forêt devront déléguer cette tâche à un opérateur local compétent.

Michel COLOMBET – Ingénieur CRPF

Les aides au renouvellement forestier

Le dispositif d'aide à la plantation « BREIZH FORET BOIS »



Organisme financeur : Région Bretagne

Opérations éligibles et taux d'aides publiques pour les propriétaires privés

Dispositifs

Boisement des terres abandonnées par l'agriculture depuis moins de 30 ans (BFB boisement)

Replantation de peuplements à faible valeur économique âgés de plus de 30 ans (BFB transformation)

Taux d'aide

80% sur les travaux liés à la plantation

50% sur les travaux liés à la plantation et aux dégagements les 3 premières années



Principaux critères d'éligibilité

- Surface du projet : **3 ha** minimum (2 ha pour le peuplier) en un, ou plusieurs îlots
- Plantation d'essences forestières de production adaptées au terrain parmi une liste d'essences éligibles
- Au moins une essence principale et une essence de diversification
- Respect de la biodiversité et de l'environnement
- Adhérer à un organisme de certification : PEFC ou FSC

Documents utiles et liens

Le site Breizh Forêt Bois : <http://breizhforetbois.com>



Chêne

Plan de Développement Rural Régional Reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques (Mesure 8.5.2 du FEADER)



Organisme financeur : Etat et Europe. Valable uniquement en Pays de la Loire

Opération éligible et taux d'aides publiques pour les propriétaires privés

Cette mesure vise à aider les propriétaires forestiers privés à reboiser des peuplements à faible valeur économique ou peu adaptés à la station forestière, lorsque l'investissement nécessaire pour réaliser un reboisement de qualité est élevé par rapport au revenu de la coupe. **Le reboisement est financé à 60%.**

Principaux critères d'éligibilité

- Projets de plus de **4 ha** d'un seul tenant
- Revenu de la coupe **inférieur à 8000€/ha** (peuplement pauvre)
- Reboisement par plantation (1000 plants/ha minimum)
- **Diagnostic** préalable réalisé par un professionnel
- Entre 10 % et 30 % de la surface totale du projet doit être consacrée à la biodiversité (îlots non reboisés ou reboisés avec d'autres essences que les essences objectifs retenues)
- Disposer d'un **document de gestion durable**
- Adhésion à un organisme de **certification** : PEFC ou FSC

Attention, des modifications sur les critères de sélection sont en cours d'étude.

Liens utiles

<https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/reboisement-par-plantation-dessences-adaptees-aux-enjeux-climatiques>

Matériels Forestiers de Reproduction (MFR)

Dans chaque région, il existe un arrêté définissant la liste des essences, les provenances et les densités minimales obligatoires pour bénéficier d'une aide publique.



Plantation en coup de pioche



Le Plan de relance, volet « renouvellement forestier »

Dans le cadre du volet dédié à la filière forêt-bois du plan France Relance, le ministère de l'Agriculture lance un programme de renouvellement des forêts. L'objectif est d'aider à reconstituer et diversifier les peuplements dans le contexte du changement climatique.

Organisme financeur : État

Calendrier du dispositif

- Dépôt toute l'année au fil de l'eau. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31/12/2021. Les travaux doivent être réalisés au plus tard 18 mois après la demande.

1^{er} arrivé, 1^{er} servi ! Le montant total de l'enveloppe est de 150 millions d'euros.

Peuplements concernés et taux d'aides publiques pour les propriétaires privés

Peuplements

Volet 1 : Peuplement composé d'une essence victime de phénomènes de **sécheresse, de ravageurs ou de pathogènes** entraînant un taux de **mortalité** supérieur à 20%.

Volet 2 : Peuplements **vulnérables aux effets du changement climatique** : l'essence prépondérante qualifiée de vulnérable couvre au moins 50% du couvert ET la valeur du peuplement sur pied n'excède pas 3 fois le montant HT des dépenses éligibles, si renouvellement par plantation, ou 5 fois ce montant pour un renouvellement par régénération naturelle.

Volet 3 : Peuplement **peu** : taillis, mélange futaie-taillis, recrûs forestiers de plus de 10 ans (à l'exception de ceux issus d'une coupe réalisée par le propriétaire lui-même). Les mêmes ratios valeur/dépenses que ceux du volet 2 s'appliquent.

Taux d'aide*

80%

60%

60%

* Le calcul de l'aide se fait selon les cas, sur des barèmes préétablis ou sur devis

Travaux éligibles

- Le renouvellement peut s'effectuer par plantation en plein, enrichissement ou régénération naturelle. Les travaux concourant à un mélange d'essences d'avenir (maintien ou création) sont également éligibles.
 - **Travaux préparatoires au renouvellement** (travail du sol, maîtrise de la végétation concurrente, ...)
 - **Achat et mise en place des plants**, incluant les protections sanitaires si nécessaire
 - **Premiers entretiens** des plantations, régénérations naturelles et cloisonnements sylvicoles
 - **Protection contre les dégâts de gibiers**
 - **Ouverture de cloisonnements** sylvicoles ou d'exploitation
 - **Dépressage et détournage** à bois perdu (dont marquage)
 - **Maîtrise d'œuvre des travaux** (dont un diagnostic et des études préalables aux travaux).

Principaux critères d'éligibilité

- Montant de la demande d'aide de **3 000€ HT minimum** (Il n'y a pas de surface minimum éligible)
- Disposer d'un **document de gestion durable**
- Présenter un **diagnostic** attestant de l'éligibilité du peuplement (volet 1, 2 ou 3) réalisé par un professionnel
- Pour un boisement de **plus de 10 ha**, une **diversification d'essences** est obligatoire
- Les devis ne doivent pas être signés avant le dépôt de la demande d'aide

5 ans après le solde de l'aide, un nombre minimal de plants doit toujours être présent dans le cadre d'un reboisement en plein. Référez-vous à l'arrêté préfectoral de Matériels Forestiers de Reproduction de votre région (voir encadré).

Dépôt des dossiers

Uniquement par voie dématérialisée individuellement ou via son gestionnaire sur <https://connexion.cartogip.fr/>, après avoir sollicité un identifiant et un mot de passe par l'envoi d'un mail à l'adresse plan.relance@gipatgeri.fr

Plus de précisions

Décret officiel et barème : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-118>



Epicea mort sur pied - La parcelle sera à reboiser

La plantation dans le recrû ligneux

Les méthodes de plantation doivent évoluer pour réduire les risques d'échec dans des conditions climatiques de plus en plus contraignantes et face à une pression des cervidés souvent prégnante. La plantation dans le recrû ligneux n'est pas la solution miracle qui répond à toutes les situations mais elle présente de sérieux atouts.

Un préalable : elle doit être anticipée dès l'exploitation pour préserver les sols et éviter leur dégradation. Les engins forestiers (abatteuse, porteur, skidder) doivent impérativement rester sur les cloisonnements d'exploitation sur lesquels ont été pris soin d'ébrancher les arbres pour créer « un matelas » qui contribuera lui aussi à limiter les effets du tassement. Il faut savoir arrêter les chantiers quand les conditions climatiques sont défavorables (forte pluie) car les sols dégradés perdent leur fertilité de manière quasi-irréversible et mettent plusieurs dizaines d'années à se reconstituer.

Une règle : la patience. Le forestier doit observer l'évolution du parterre de coupe et ne pas se précipiter. Il faut laisser du temps (1 à 4 ans en fonction des situations) pour que les essences pionnières (bouleau) ayant un rôle cultural, et la végétation spontanée (le recrû) s'installent. Les futurs plants seront implantés dans une « ambiance forestière » qui améliorera leur reprise (meilleure résistance au coup de chaud et au dessèchement lié au vent, limitation de l'évaporation), leur conformation (meilleurs gainage et dominance apicale) et leur protection vis-à-vis de la dent du gibier. Pratiquant ainsi, le forestier s'affranchira également des dégâts d'hylobe après les coupes de résineux et verra peut-être l'installation de semis naturels qui créeront une diversité et sans doute une meilleure résilience de la forêt future.

Ce n'est pas du temps de perdu !

La plantation

L'installation des plants s'appuiera sur un réseau de cloisonnements sylvicoles (4m de large) qui correspondent aux anciens cloisonnements d'exploitation que l'on aura pris soin de broyer (broyeur à marteau) et d'entretenir pour faciliter la plantation et son suivi



Ce qu'il ne faut plus faire : circulation anarchique des engins dans de mauvaises conditions climatiques.



Parcelle prête à être plantée, cloisonnements sylvicoles ouverts et recrû suffisamment bien installé.

ultérieur par les ouvriers sylviculteurs. Entre chaque cloisonnement d'exploitation (souvent espacés de 15 à 20m d'axe en axe), il conviendra d'ouvrir un cloisonnement sylvicole intermédiaire parallèle, lui-même broyé. Ce réseau servira également de zone de gagnage aux cervidés en facilitant leur déplacement et en les détournant des bandes de recrû où seront installés les plants.

Le sol est préparé à l'aide d'une mini-pelle équipée d'un sous-soleur multifonction. Elle chemine sur les cloisonnements et travaille de part et d'autre

entre les souches. Les potets sont travaillés sur environ 1m² (enlèvement de la végétation à l'aide du « peigne ») et 60 cm de profondeur (ameublissement du sol à l'aide de 3 passages parallèles de la dent et de ses ailettes ; il n'y a pas de mélange des horizons du sol). Ce travail localisé facilite la reprise, améliore l'infiltration de l'eau et limite la concurrence végétale souvent pendant un an (attention à la fougère aigle) ce qui fait économiser au moins un dégagement. Il conserve également l'importante biodiversité du sol et limite le déstockage du carbone.



Pierre BROSSIER © CNPF

La mini-pelle équipée du sous-soleur multifonction



Pierre BROSSIER © CNPF

Un plant de douglas, 2 ans après plantation dont le pied est encore dépourvu de végétation



Pierre BROSSIER © CNPF

Une période minimale d'un mois doit être observée avant l'installation des plants pour que les éventuelles poches d'air se dissipent. La densité de plantation (1 100 plants/ha pour le douglas et 1 600 pour le chêne sessile) est souvent inférieure à une « plantation classique » du fait du recrutement d'une régénération naturelle et il n'y a pas besoin de piquer. Les planteurs ont une relative facilité de travail par rapport à une plantation au coup de pioche sur sol peu ou pas travaillé. Cette méthode est moins traumatisante pour la société civile que la mise à nu des sols et la vue de gros andains ; son impact paysager est nettement réduit.



Pierre BROSSIER © CNPF

Aspect d'une plantation de douglas, 2 ans après l'installation. Le recrû (ronce, genêt) est installé et une régénération naturelle à base d'épicéa de sitka, tsuga hétérophile et sapin de Vancouver s'est développée.

L'entretien de la plantation consistera à gyrobroyer les cloisonnements (éventuellement une ligne sur deux) pour faciliter les nettoiemets qui consisteront uniquement à dégager la tête des plants qui le nécessitent. Le travail des ouvriers est rendu moins pénible grâce à l'accès facilité et cette technique permet de valoriser leurs compétences et savoir-faire car c'est un travail de réflexion et pas une simple tâche répétitive.

Sur le plan économique, compter :

- 200 à 350 €/ha pour le broyage des cloisonnements,
- 1.10 à 1.50 € pour la confection d'un potet (plantation à 1 100 plants/ha),
- 1.15 à 1.80 € pour la fourniture et mise en place d'un plant de douglas.

Soit entre 3 000 et 4 000 € HT/ha la plantation de douglas dans le recrû auquel il faudra rajouter le coût de quelques dégagements.

Cette technique présente de nombreux avantages tant sur le plan économique, social, qu'environnemental. Elle a certainement quelques inconvénients dont la conduite de peuplements mélangés économiquement et écologiquement viables. Toutefois, elle offre aussi des perspectives intéressantes dans un contexte où reboiser est difficile et deviendra un exercice compliqué avec les évolutions climatiques.

Pierre BROSSIER - Ingénieur CRPF

Aide à la reconstitution des peupleraies après exploitation

En parallèle des aides au renouvellement forestier, des dispositifs d'aides spécifiques à la reconstitution des peupleraies ont été mis en place. En effet, la France est le premier pays Européen producteur de peuplier, mais depuis plusieurs années, la surface de peupleraie est en déclin. Pour pallier cette diminution, des industriels et exploitants forestiers français ont proposé la Charte « Merci le peuplier ». Lors de la vente des peupliers, le propriétaire peut co-signer la Charte « **Merci le peuplier** » avec la structure ayant acheté ses bois : cette dernière s'engage alors à lui verser après replantation **une aide de 2.5€ par grume achetée**. Le propriétaire s'engage à être certifié PEFC et à replanter dans un délai de 2 ans après exploitation. Une réduction de **0.30€ par plant** est accordée lors de l'achat des plants chez un pépiniériste signataire de la Charte.

Pour compléter cette aide et encourager davantage la reconstitution des



Le maintien de la ressource en peuplier est un enjeu majeur.

peupleraies, 2 dispositifs d'abondement ont été mis en place sur **les Pays de la Loire**. Dans les 2 cas, 2,5€ supplémentaires par peuplier planté sont accordés aux propriétaires.

> **«Du peuplier pour l'avenir»**, financé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 30/05/22 auprès du CRPF Centre Val de Loire, avec signature du cahier des charges « Du peuplier pour l'avenir » et son annexe « Peuplier Natura

2000 » si besoin. 110 communes sont concernées en Maine et Loire.

> **Le dispositif de soutien à la redynamisation de la filière peuplier**, financé par la Région Pays de la Loire jusqu'au 31/12/22. Le projet doit comporter au moins 100 plants.

En plus des engagements de « Merci le peuplier », le propriétaire doit réaliser les travaux nécessaires à l'obtention de bois de qualité. Ces deux compléments ne sont pas cumulables.

Patrick BLANCHARD – Ingénieur CRPF

Liens utiles

Charte « Merci le peuplier » : www.mercilepeuplier.org

L'Aide du peuplier pour l'avenir : <https://ifc.cnpf.fr/n/du-peuplier-pour-l-avenir/n:3021#p7785>

Le site de la Région Pays de la Loire : <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/dispositif-de-soutien-la-redynamisation-de-la-filiere-peuplier-par-un-abondement-la-charte-merci-le>

Ventes des bois du printemps

Des tensions internationales sur le bois

Le cours du bois aux USA s'envole conséquence des mises en chantier qui bondissent et sont désormais à leur niveau le plus élevé depuis 2006. Les industriels du bois, au ralenti pendant la pandémie, ont été surpris par la forte demande en bois aux USA et au Canada où cette matière est essentielle dans le secteur de la construction. En parallèle, la Chine dont l'économie repart fortement à la hausse, montre un appétit croissant pour le bois.

Douglas et pins

Plébiscité par les architectes et très demandé sur le marché intérieur et

à l'export, le prix du douglas augmente, même pour les gros bois.

Sur cette même dynamique, les prix du sciage des pins montent aussi (après une baisse à l'automne).

La faible ressource en douglas liée en partie au souhait des propriétaires de maintenir sur pied des peuplements en pleine croissance et aux risques liés au reboisement, contribue aussi à cette envolée des prix au m³.

Chêne

Le prix du chêne dédié à la tonnellerie flanche. Cette qualité permettait de maintenir des cours élevés sur cette essence, mais est moins recherchée en raison des incendies en Californie et Australie qui ont ravagé de grands



Chênes bord de route

domaines viticoles, et de la fermeture des restaurants en Europe avec la pandémie.

L'exportation de grumes vers l'Asie repart à la hausse.

Les faibles volumes mis en vente font repartir le prix à la hausse, les besoins des scieurs en matière de charpente, menuiserie-ébénisterie, parquet, cer-

cueil et traverse paysagère étant toujours existantes.

Cédric BELLIOT – Xavier GRENIE
Technicien et ingénieur CRPF

Le tableau ci-contre récapitule les prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors des ventes organisées par Experts Forestiers de France et la Société Forestière de la Caisse des dépôts (Bretagne uniquement).

* Nombre moyen d'offres par lot :

- 😊 5 offres et +
- 😐 2 à 4 offres
- 😞 1 offre maximum

** Lot unique dans sa catégorie

Maximum d'offres observées pour un lot : 10 offres

ESSENCES	Demande du marché*	Tendance de prix par rapport aux dernières ventes	0,5 à 0,90 m ³	0,91 à 1,50 m ³	1,51 à 2 m ³	plus de 2 m ³
Epicéa de Sitka	😊	➔	37 à 58 € moyenne à 48 €	31 à 55 € moyenne à 48 €		
Pins maritime, sylvestre et Laricio de Bretagne	😊	➔	34 à 39 € moyenne à 35 €	35 à 45 € moyenne à 40 €	37 à 38 € moyenne à 38 €	
Pin maritime Pays de la Loire	😐	➔	15 à 28 € moyenne à 21 €	41 à 50 € moyenne à 46 €	37 à 50 € moyenne à 44 €	47 €**
Douglas Bretagne	😊	➔	43 à 61 € moyenne à 49 €	42 à 91 € moyenne à 76 €		92 €**
Douglas Pays de la Loire	😊	➔	54 à 87 € moyenne à 76 €	82 €**	78 à 97 € moyenne à 89 €	89 €**
Pin Laricio Pays de la Loire	😐	➔	25 à 28 € moyenne à 27 €	50 €**		
Résineux divers (Sapins, Séquoias, Grandis)	😊	➔	40 à 55 € moyenne à 49 €		31 à 50 € moyenne à 37 €	46 €**
Châtaigniers Pays de la Loire	😐			78 €**		
Chênes Pays de la Loire	😊	➔	137 €**	82 à 200 € moyenne à 133 €	125 à 242 € moyenne à 188 €	137 à 242 € moyenne à 208 €
Peupliers	😐	➔		46 à 49 € moyenne à 48 €	38 €	30 €**

Du mouvement au CRPF Bretagne-Pays de la Loire

Un nouveau démarrage pour Michel COLOMBET



Ingénieur forestier depuis plus de 30 années au sein de l'équipe et investi dans le développement de la gestion durable et la formation des propriétaires forestiers, il a entre autre réalisé de nombreux guides, rédigé les schémas régionaux de gestion sylvicole, mis en place et suivi le réseau régional d'expérimentations. Spécialiste des relations sol/arbres et homme de terrain, Michel COLOMBET met désormais - sous une forme différente - ses compétences au service des sylviculteurs, des professionnels de la gestion forestière et des organismes institutionnels bretons et ligériens, via la création de son entreprise de conseil en gestion forestière.

michelcolombet.foret@gmail.com

Des départs dans le pôle administratif

France AVERTY, secrétaire administrative au siège de Saint Herblain a fait valoir ses droits à la retraite début 2021. Valérie VILLAIN, secrétaire administrative à Rennes a rejoint la chambre d'agriculture de Lannion. Nous les remercions toutes les deux pour leur investissement et leur souhaitons bonheur et prospérité dans leurs nouveaux projets.



France



Valérie

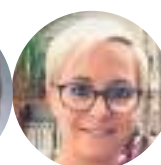
Des arrivées !

5 nouveaux arrivants ont rejoint le CRPF au 1^{er} avril 2021. Nicolas LORIQUE, en tant que directeur adjoint, basé à Rennes. Magali SANCHES et Chloé

CLEMENT, remplaçant respectivement France et Valérie. Pauline GIRARD et Armel BERNAY, techniciens basés à Allonnes (72) et Saint-Melaine-sur-Aubance (49), recrutés dans le cadre d'une convention avec la Région des Pays de la Loire. Ils ont en charge la réalisation de diagnostics stationnels et climatiques pour les gestionnaires (propriétaires ou professionnels), afin de les aiguiller au mieux dans le choix des essences dans leur projet de boisement/reboisement. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.



Magali



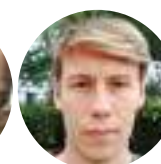
Chloé



Pauline



Nicolas



Armel

Programme des réunions forestières 2021

Réunions gratuites destinées aux propriétaires et gestionnaires forestiers, se déroulant, sauf indication contraire *, sur ½ journée. Au vu des restrictions sanitaires, certaines réunions du programme 2021 ont dû être annulées.

N°	Thèmes	Dates	Lieux	Animateurs
16	Sylviculture du douglas	Jeu. 9 sept	Le-Roc-Saint-André (56)	X. GRENIE
17	Le forestier et la biodiversité	Ven. 17 sept	Saint-Michel-et-Chanveau (49)	JJ. JEMIN
18	Journée pin maritime : de la graine à la planche *	Mer. 22 sept	Lanoué (56)	E. SINOÛ
19	Chênes : réussir sa première éclaircie	Ven. 24 sept	Ahuillé (53)	B. LONGA
20	Résineux : réussir son éclaircie	Ven. 8 octobre	Parigné-L'évêque (72)	C. BELLIOU
21	Découverte d'un boisement réalisé grâce au label Bas Carbone	Ven. 8 octobre	Lopérec (29)	P. BROSSIER
22	Le douglas face au changement climatique	Ven. 22 octobre	Vioreau (44)	N. DUVAL

*réunion se déroulant sur la journée complète

Inscriptions par téléphone, mail ou en remplissant le formulaire d'inscription accessible via le lien suivant : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/n/les-journees-d-information-reunions-forestieres/n:4066>

Contact Région Bretagne

Chloé CLEMENT - 101A avenue Henri Fréville - 35200 RENNES
02 99 30 00 30 - bretagne@cnpf.fr

Contact Région Pays de la Loire

Magali SANCHES - 36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT HERBLAIN
02 40 76 84 35 - paysdeloire@cnpf.fr



FOGEFOR

Les programmations de 2020 et 2021 ont été perturbées par des annulations ou des reports. Il reste néanmoins 2 cycles pour lesquels des places sont à pouvoir au second trimestre 2021.

FOGEFOR peuplier

Ce cycle est ouvert à tous les propriétaires forestiers s'intéressant à cette essence, ainsi qu'à leurs salariés. Il s'étalera sur 3 journées alternant théorie en salle et travaux pratiques sur le terrain.

Il se déroulera dans le Morbihan à l'automne les 1/10, 29/10 et 19/11/2021.

Contact

Marylène FAUVEL
02 99 30 45 46 - marylene.fauvel@cnpf.fr

FOGEFOR inventaires forestiers

Connaître sa forêt, les volumes de bois, sa qualité, son état sanitaire,... autant de données qui servent dans la gestion quotidienne de la forêt et qui nécessitent un suivi régulier pour adapter la gestion au mieux.

Ce cycle se déroule sur 3 jours, dans la Sarthe du **1^{er} au 3 décembre 2021** et s'adresse aux propriétaires avertis, possédant un minimum de 25ha de forêt.

Contact

Magali SANCHES - 02 40 76 84 35 - paysdeloire@cnpf.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire - 36 avenue de la Bouvardière
44800 Saint-Herblain - Tél. 02 40 76 84 35 - site : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr>

Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire et du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Directeur de la publication : Arnaud GUYON - **Responsable de la rédaction** : Carole LE NENA

Réalisation : VALPG

Abonnement gratuit - 1^{er} semestre 2021 - Imprimerie : VALPG • Saint-Aignan de Grand Lieu - n° ISSN : 2646-5213

